

L'an deux mille vingt, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre décembre, s'est réuni dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Diana LEFEUVRE, M. Christophe HARDY, Mme Patricia RAULT (*à partir de la délibération n° 36*), Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Serge BOUDET, Mme Isabelle COLLET, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Maria CARRE, Adjoint.

M. Jean-Claude RAULT, M. Patrick MANCEAU, Mme Jocelyne DESANCE, M. Khaled BENMAKHOUF, M. Anthony FRANDEBOEUF, Mme Alice LEBRET, Mme Aurélie BOULANGER, M. Steve HOUSSARD, Mme Allison DURAND, M. Arnaud BRIDIER, M. Alexis RABAUD, M. Mathieu MILESI, Mme Solène DELAUNAY, Mme Asia MARION, M. Antoine MADEC, M. Sylvain BOURGEOIS, Mme Nolwenn FLOCH, M. Anthony HUE, Mme Virginie D'ORSANNE, M. Jimmy BOURLIEUX, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Patricia RAULT, ayant donné pouvoir à Mme Diana LEFEUVRE (*jusqu'à la délibération n° 35*).

M. Nicolas BRICHET, ayant donné pouvoir à Mme Allison DURAND.

Mme Patricia DESANNAUX, M. Louis FEUVRIER.

Mme Vanessa GAUTIER, M. Eric BESSON.

Mme Isabelle BIARD, M. Antoine MADEC.

Mme Elsa LAFAYE, M. Anthony HUE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Jean-Jacques BOUCHER, Directeur Général des Services.

M. Olivier AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.

Mme Chrystelle BISSARDON, Directrice de l'Aménagement Urbain.

Mme Maryline PINSALT, service du conseil municipal.

Mme Diana LEFEUVRE a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020
--

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Diana LEFEUVRE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire rend hommage à VALÉRY GISCARD D'ESTAING :

« Nous avons appris, le 2 décembre 2020, le décès de M. Valéry Giscard d'Estaing Président de la République de 1974 à 1981, à l'âge de 94 ans.

Son septennat fut marqué par de profondes réformes sociétales en faveur des jeunes et des femmes : le droit de vote à 18 ans, la légalisation de l'avortement et le divorce par consentement mutuel qui restent d'une grande actualité.

Européen convaincu, l'approfondissement de la construction européenne fut également une de ses grandes priorités. Il œuvra pour renforcer les institutions européennes avec l'élection du Parlement Européen au suffrage universel et la création du Conseil Européen des chefs d'état et de gouvernement. Le rapprochement du couple franco-allemand au service de la politique européenne aura aussi marqué notre histoire.

Avec la transformation de la gare d'Orsay en musée consacré à l'art de la seconde moitié du XIXème siècle, Valéry Giscard d'Estaing a aussi contribué à faire rayonner la France.

Président moderne, il imposa un style nouveau dans la vie politique de notre pays et eut à cœur de moderniser les institutions en étendant les pouvoirs du Parlement notamment en permettant à soixante parlementaires de saisir le Conseil Constitutionnel.

Afin de rendre hommage à son engagement, je vous demande de vous lever et de bien vouloir observer une minute de silence. »

—

Présentation du projet de renouvellement urbain du quartier dit de l'Annexe (Cabinet FORMA6)

—

1. AVENANT A LA CONVENTION CADRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE FOUGERES

ADOpte – 5 ABSTENTIONS (M. MADEC, M. BOURGEOIS,
MME BIARD, MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

2. DEROGATIONS MUNICIPALES AU REPOS DOMINICAL – CALENDRIER 2021

ADOpte – 3 ABSTENTIONS (M. HUE, MME LAFAYE,
MME FLOCH)

3. **BUDGETS PRIMITIFS 2021 – SERVICES DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT**

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (MME D’ORSANNE,
M. BOULIEUX)

4. **TARIFS 2021 – BUDGETS DELEGATION EAU ET ASSAINISSEMENT**

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (MME D’ORSANNE,
M. BOULIEUX)

5. **AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EN APPLICATION DE L’ARTICLE L1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

ADOpte A L’UNANIMITE

6. **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM) DU PAYS DE FOUGERES – RAPPORT D’ACTIVITE DE L’ANNEE 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

7. **CONTRATS DEPARTEMENTAUX DU TERRITOIRE – VOLET 3 (FONCTIONNEMENT) – ANNEE 2021**

ADOpte A L’UNANIMITE

8. **PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE FOUGERES**

ADOpte A L’UNANIMITE

9. **BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 2020.03**

ADOpte A L’UNANIMITE

10. **CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DES MEMBRES**

ADOpte A L’UNANIMITE

11. **TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2021 – FOUGERES VILLE DEPART - CONVENTION AVEC LA REGION BRETAGNE ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION**

ADOpte – 3 ABSTENTIONS (MME FLOCH, M. HUE, MME LAFAYE)

12. **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

13. **CREATION D’UN TARIF – GESTION DES BOUES DE LA STATION D’EPURATION POUR DES COLLECTIVITES ET ORGANISMES EXTERIEURS**

ADOpte A L’UNANIMITE

14. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ADMR PORTE DU PAYS FOUGERAIS POUR LE BUDGET ANIMATION

ADOpte A L'UNANIMITE

15. ESPACIL HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 61 094 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 2 MAISONS INDIVIDUELLES A LA RESIDENCE « LA FORAIRE » A FOUGERES

ADOpte A L'UNANIMITE

16. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

17. CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DU COMMERCE

ADOpte A L'UNANIMITE

18. MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LE PERSONNEL DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE DU SERVICE ETAT-CIVIL

ADOpte A L'UNANIMITE

19. INSTAURATION DU TELETRAVAIL ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

ADOpte A L'UNANIMITE

20. ASSOCIATION LE VALDOCCO – PROROGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT – AVENANT N° 4

ADOpte A L'UNANIMITE

21. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1^{ER} DEGRE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

ADOpte – 2 CONTRE (M. HUE, MME LAFAYE) –
1 ABSTENTION (MME FLOCH)

22. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DU 1^{ER} DEGRE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

ADOpte A L'UNANIMITE

23. CLASSES ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT – SUBVENTIONS AUX ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

ADOpte A L'UNANIMITE

24. CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS – VILLE DE FOUGERES / LE JAZZ ET LA JAVA

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,
M. BOURLIEUX)

25. MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN BRETAGNE – ADHESION 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. CONVENTION DE PARTENARIAT – VILLE DE FOUGERES / LES FOUS GERENT

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. CREATION DE TARIFS SALLE DE GYMNASTIQUE L'ACROPOLE

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. OPPOSITION AU TRANSFERT A FOUGERES AGGLOMERATION DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME

ADOPTE A L'UNANIMITE

29. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A MONSIEUR GRIMAUT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. CESSION DE TERRAINS RUE DU GUE LANDRY

ADOPTE A L'UNANIMITE

32. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN TERRAIN BOULEVARD MICHEL COINTAT

ADOPTE A L'UNANIMITE

33. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN TERRAIN RUE LE BOUTEILLER

ADOPTE A L'UNANIMITE

34. CESSION DE TERRAIN RUE DE NANTES / RUE DU MOULIN AUX PAUVRES

ADOPTE A L'UNANIMITE

35. SITE DE L'ANNEXE – CESSION DE TERRAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

36. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOCATION DE CHALETS PLIANTS – CREATION DE TARIF

ADOPTE A L'UNANIMITE

37. CONSULTATION DU PUBLIC – EARL DE LA MAYENNERIE – LA CHAPELLE JANSON

ADOpte – 3 CONTRE (MME LAFAYE, MME FLOCH, M. HUE)

38. DETERMINATION DES PENALITES DE RETARD APPLICABLES A L'ENTREPRISE SOTRAV DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2018 DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS D'EAUX USEES – EXONERATION PARTIELLE

ADOpte – 3 ABSTENTIONS (M. BOURGEOIS, M. MADEC, MME BIARD)

39. FOURNITURE DE CARBURANTS ET ENTRETIEN DES VEHICULES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LE C.C.A.S

ADOpte A L'UNANIMITE

40. APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURES DIVERSES DU C.C.A.S. AUPRES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LE C.C.A.S

ADOpte A L'UNANIMITE

41. PROFESSIONNALISATION DES ARMEES – DESIGNATION D'UN ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

ADOpte – 1 CONTRE (MME LAFAYE) – 1 ABSTENTION (MME FLOCH)

42. ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC – HAIR AU NATUREL – AIDE FINANCIERE LIEE A L'ACCESSIBILITE

ADOpte A L'UNANIMITE

43. ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC – CARPE DIEM – AIDE FINANCIERE LIEE A L'ACCESSIBILITE

ADOpte A L'UNANIMITE

44. VŒU RELATIF AU MAINTIEN DU COMMISSARIAT DE POLICE DE FOUGERES

Monsieur le Maire présente le vœu suivant :

« Un livre blanc de la sécurité intérieure a été récemment remis au Gouvernement. Il fait état de 200 propositions visant à « prendre en compte les enjeux de la sécurité intérieure du XXIème siècle ». Dans ce document de 330 pages, l'une des propositions concerne « l'organisation territoriale des forces de sécurité intérieure ».

Actuellement, la présence d'un commissariat de police résulte de l'application de trois critères : une population supérieure à 20 000 habitants, une délinquance ayant les caractéristiques de celles des zones urbaines, et un troisième critère, la nécessité, s'il s'agit de plusieurs communes, de former un ensemble urbain. Le commissariat de Fougères-Lécousse réunit ces trois critères.

Le livre blanc suggère de « faire évoluer les critères de répartition des forces de sécurité, d'un modèle quantitatif (seuil des 20 000 habitants, délinquance) à un modèle qualitatif reposant sur une analyse locale pragmatique et objective ». Mais il propose quand même de maintenir un critère quantitatif puisque « en dessous de 30 000 habitants, le principe serait de confier le territoire à la gendarmerie ». Il est toutefois précisé que « le Ministre doit conserver la faculté de ces principes au regard de toute situation particulière ».

Ce livre blanc est, selon ses auteurs, un document de prospective, mais le Ministre de l'Intérieur a indiqué dans une lettre du 13 novembre dernier que ce rapport inspirera son action et qu'à échéance 2022 ces travaux déboucheront sur une Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure.

Suite à la parution de ce livre blanc, nous tenons à affirmer notre fort attachement au commissariat de police ainsi qu'au maintien des villes de Fougères et de Lécousse en zone police.

Vous le savez, depuis de nombreuses années, nous nous battons pour le maintien de notre commissariat. J'en rappelle les raisons :

- *La présence du commissariat sur notre territoire est centrale en terme de sécurité. C'est un service public ouvert 24 heures sur 24 et disponible 7 jours sur 7, intervenant dans des délais d'une durée moyenne de 10 à 15 minutes.*
- *Le commissariat a une bonne connaissance du tissu économique et social et participe largement à la sécurité de proximité. Il fait partie d'un réseau d'acteurs (services de justice, établissements scolaires, associations, services sociaux) qui, avec la Ville, mène de nombreuses actions en matière de prévention et de lutte contre la délinquance.*
- *Ce travail constant de coopération et d'échanges, notamment dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, a permis d'intervenir efficacement en matière de sécurité publique dans notre Ville.*
- *Il faut aussi souligner que Fougères est Ville sous-préfecture, 3^{ème} ville du département et chef-lieu de l'arrondissement de Fougères-Vitré. Elle fait partie d'une agglomération dont le nombre d'habitants approche les 30 000.*
- *De plus, il convient de souligner qu'une réorganisation des services de sécurité publique a eu lieu en 2009 lors de la création de l'arrondissement de Fougères-Vitré visant à maintenir un certain équilibre territorial : à Vitré la gendarmerie et à Fougères le commissariat de police. Les engagements pris il y a un peu plus de 10 ans doivent être respectés.*
- *Enfin, plus d'une cinquantaine de familles travaille au commissariat de Fougères et vit donc sur notre territoire. Toutes ces familles contribuent à la vie économique et sociale locale.*

C'est pourquoi, au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal de Fougères demande au gouvernement de pourvoir tous les postes inscrits au tableau des effectifs et de maintenir le commissariat de police de Fougères-Lécousse. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

45. VŒU POUR LA PERENNISATION DU COMMISSARIAT DE POLICE DE FOUGERES

Madame D'ORSANNE présente le vœu suivant :

« Le Livre blanc sur la sécurité intérieure publié par le Ministère le 16 novembre 2020 contient des propositions qui peuvent directement impacter la ville de Fougères.

Parmi elles, la possible relève du seuil actuel assurant la répartition territoriale entre zone Gendarmerie et zone Police de 20 000 à 30 000 habitants. Cette orientation, si elle était retenue en l'état, menacerait le maintien d'un Commissariat de Police dans notre ville.

Si, certes, elle demeure pour l'heure de l'ordre de la proposition, nous devons faire connaître notre opposition à cette mesure. En effet, fermer le poste de Police de la troisième plus grande ville d'Ille-et-Vilaine, est inimaginable tant pour des motifs sécuritaires que socio-économiques.

Tout d'abord, une telle décision, si elle devait être prise, serait en totale contradiction avec les objectifs de réhabilitation de la Police de proximité annoncés par le Ministère de l'Intérieur.

Rappelons que la présence d'un Commissariat dans notre ville permet une intervention rapide de nos forces de l'ordre et une excellente connaissance du territoire et des problématiques locales.

Rappelons aussi que, même si nous sommes plus épargnés que les grandes villes bretonnes, la délinquance urbaine demeure une réalité sur notre territoire, comme le démontrent parfaitement les récentes actualités autour du trafic de drogue ou les nombreuses voitures brûlées au cours de ces dernières semaines dans plusieurs quartiers de notre ville. Quel signal enverrait-on aux Fougèrais qui subissent cette délinquance si le Commissariat de Fougères devait disparaître ?

Enfin, n'oublions pas que notre Commissariat de Police permet à plus d'une cinquantaine de familles de travailler, vivre et consommer sur notre territoire, participant ainsi au dynamisme de notre ville auquel l'ensemble des élus du Conseil municipal sont attachés.

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal de Fougères, réuni le jeudi 10 décembre 2020, réaffirme son attachement à l'existence d'une Police de proximité sur notre territoire.

Il demande au Ministère de l'Intérieur le maintien du seuil actuel de répartition entre les zones Police et Gendarmerie de 20 000 habitants afin de pérenniser le Commissariat de Police de Fougères. »

ADOpte – 3 CONTRE (M. HUE, MME LAFAYE, MME FLOCH) – 5 ABSTENTIONS (M. BOUDET, MME CARRE, M. BENMAKHOUF, M. MILESI, M. FRANDEBOEUF)

—

Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

—

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 28 janvier 2021.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h30.